



En France, on estime à 400 000 le nombre de personnes d'origine rom ou tsigane.

La vie difficile d'une population singulière*

On compte par ailleurs entre 10 et 20 000 Roms originaires de Roumanie, de Bulgarie et d'autres pays du Centre et de l'Est de l'Europe. Dans les pays du Centre et de l'Est de l'Europe, les Roms sont souvent reconnus comme des minorités ethniques, des groupes de populations qui n'ont pas les mêmes modes de vie, la même religion ou la même culture, et qui parfois ne parlent pas la même langue que la majorité de la population du pays dans lequel ils vivent. Portrait d'une minorité.

LES ROMS UNE MINORITÉ MARGINALISÉE

L'emploi fermé aux Roms migrants

Les Bulgares et les Roumains, qu'ils soient Roms ou non, viennent souvent en France pour trouver du travail, malgré leurs attaches dans leurs pays d'origine. Même si leurs pays d'origine font partie de l'Union européenne depuis 2007, c'est seulement depuis 2014 qu'ils n'ont plus besoin de titre de séjour pour travailler en France, comme n'importe quel autre citoyen européen. Cela dit, ils ne peuvent pas rester plus de trois mois s'ils ne trouvent pas d'emploi, sauf s'ils font des études ou souhaitent se rapprocher de leurs familles. Les expulsions continuent, mais c'est un bon début.



Le mot *rom* désigne des populations très différentes, mais qui sont toutes venues d'Inde au Moyen Âge, et qui forment aujourd'hui la plus grande minorité d'Europe. Dans les pays du Centre et de l'Est européens, les groupes de Roms sont liés à des familles de métiers. Si les Roms français sont parfois nomades*, ceux qui vivent en Bulgarie et en Roumanie par exemple, sont sédentaires*. Les plus pauvres habitent dans des villages et ont des conditions de vie très difficiles. Ils essayent de trouver du travail dans les grandes villes ou en allant à l'étranger.

Leur situation est très différente des Roms français, dont beaucoup font partie des gens du voyage, parce qu'ils ont un mode de vie nomade.

Souvent, ils occupent des emplois saisonniers. Ces populations vivent le plus souvent en marge de la société des « gadjés » : c'est le nom qu'ils donnent à ceux qui ne sont pas Roms.

QUI SONT LES GENS DU VOYAGE ?

L'expression « gens du voyage » est un statut administratif qui permet de désigner à la fois les personnes qui se déplacent à cause de leur métier itinérant et celles ayant un mode de vie nomade. Cette catégorie regroupe traditionnellement les Roms (aussi appelés Tsiganes, Gitans, Manouches, Sintis selon leurs région et pays d'origine), les Yéniches (groupe ethnique itinérant originaire d'Allemagne et d'Alsace) et les Circassiens (familles d'artistes du cirque).

Une vie quotidienne difficile

Les Roms français vivent parfois de façon nomade. Comme de nombreux « gens du voyage », ils peuvent s'installer sur des terrains aménagés pour eux par les communes, quand ils existent. Dans le cas des Roms venus des pays du Centre et de l'Est de l'Europe, qui sont sédentaires à l'origine, c'est leur situation de migrants sans ressources qui les contraint à vivre sur des terrains souvent sans autorisation, et dont ils peuvent être expulsés à tout moment. Les conditions de vie dans ces campements sont très instables. Beaucoup ne sont pas équipés en eau courante et en électricité. Les campements sont souvent situés à la périphérie des villes, sur des terrains en friche.

Accès aux soins

Les Roms étrangers bénéficient de la couverture maladie, qui permet la prise en charge des frais médicaux (> voir page 22). Hélas, beaucoup n'y ont pas accès en pratique et vivent dans des conditions sanitaires déplorables. Comme les Roms étrangers ne parlent pas toujours le français, ils ont plus de difficultés à comprendre les informations sur la santé : les démarches administratives, les aides ou les établissements qui existent, et aussi l'hygiène de vie, l'attention à porter au sommeil des enfants, à l'alimentation... Mais comme souvent, le non respect des conditions d'hygiène est davantage lié à l'extrême misère dans laquelle ils vivent.



Les enfants roms et l'école

En France, la scolarisation de tous les enfants est obligatoire. Les enfants des gens du voyage sont le plus souvent intégrés dans des classes spéciales qui s'adaptent aux contraintes de vie de leurs parents. Les enfants des Roms migrants doivent, eux, être accueillis dans des classes pour non francophones.

Quelle place pour les Roms ?

Vivre en harmonie dans une société implique que chacun se respecte et accepte les autres, même s'ils vivent différemment. En France, la loi est la même pour tous et les Roms, comme tous les autres citoyens, doivent respecter les mêmes règles. Mais la société doit permettre à tous les gens du voyage de vivre dignement, de travailler légalement, d'avoir accès aux droits élémentaires et aux services publics, comme le dit notre Constitution*.

LES ROMS : UNE CIBLE FACILE

Le nomadisme de certains Roms vivant en France explique qu'ils soient souvent mal acceptés et servent de boucs émissaires. Ils sont régulièrement accusés d'être des voleurs, de profiter du reste de la société. Ils ne respectent pas moins les règles et les lois que d'autres milieux, des plus pauvres aux plus aisés. Depuis des siècles, on leur fait porter la responsabilité d'infractions commises par d'autres. Le non-respect des lois n'est pas tolérable, quelle que soit l'origine des personnes. Il est par exemple interdit de mendier dans la rue avec de jeunes enfants. Encore faut-il que tous ceux qui vivent en France aient les moyens de vivre dignement !